



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 19 - présents : 17 - votants : 17

L'an deux mille vingt-et-un et le huit mars, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie ordinairement, à la Mairie déléguée d'Amions, sous la présidence de Georges BERNAT, Maire.

Date de la convocation : 03 mars 2021

Présents : Monsieur BERNAT Georges Monsieur PERROTON Sébastien Monsieur SAPEY Emmanuel Madame GUIGON Audrey Monsieur TOLA Sylvain Madame PARSIGNY Laëtitia Madame L'HOSPITAL Marie-Claude Monsieur COLOMBAT Christophe Monsieur VALLAS Robert Monsieur COUDOUR Olivier Madame PION Marion Madame VALFORT Nelly Madame GERY Véronique Monsieur RAJOT Pierre-Olivier Madame DARMET Martine Monsieur SENDRA Gilles Madame BARD Sylviane

Absents dont excusés : Monsieur RAJOT Adrien Monsieur BERTIQUET Dominique

Représentés : -

Secrétaire de séance : Monsieur TOLA Sylvain

Monsieur le Maire présente ses sincères condoléances à Monsieur Colombat pour le décès intervenu dans sa famille.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

1 – SIEL – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS A AMIONS

Comme suite au dernier conseil municipal, le Maire rappelle qu'ENEDIS prendra en charge une partie des travaux d'enfouissement du réseau électrique, compte-tenu de la nécessité de renforcer le réseau électrique afin d'alimenter le futur lotissement.

L'enfouissement de la fibre est pris en charge par le SIEL.

L'enfouissement de l'éclairage public du bourg pourrait être réalisé en même temps.

Le coût réel total de l'opération est d'environ 500 000 € dont un reste à charge pour la collectivité d'environ 90 000 €.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération proposée par le SIEL pour l'enfouissement du réseau basse tension et du réseau télécom.

Le montant des travaux s'élève à 397 840 € HT dont une participation de la commune à hauteur de 58 295 €.

Ces travaux peuvent être amortis sur 1 à 15 ans.

Le Maire soumet à l'Assemblée la proposition du SIEL avec un amortissement sur 15 ans

Vote : unanimité

2 – SIEL – ENFOUISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC A AMIONS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le SIEL a également chiffré l'enfouissement de l'éclairage public ; le Maire donne lecture du projet de délibération proposée par le SIEL.

Le montant des travaux s'élève à 52 642€ HT dont une participation de la commune à hauteur de 29 479 €.

Ces travaux peuvent être amortis sur 1 à 15 ans.

Le Maire précise que les ampoules actuelles seront remplacées par des LED.

L'éclairage public s'éteint à partir de 23h00 en semaine et reste allumé la nuit du samedi au dimanche.

Le nombre d'incivilités et de vols n'a pas augmenté suite à l'extinction nocturne.

Les élus présents échangent quant à l'opportunité de remettre un point lumineux à l'église d'Amions en optant pour une ampoule LED.

Madame L'Hospital interroge le Maire quant au règlement de l'opération ; à savoir en une seule fois ou par échéancier et le recours possible à l'emprunt.

Monsieur le Maire contactera le SIEL à ce sujet et tiendra informé l'Assemblée.

Le Maire soumet à l'Assemblée la proposition du SIEL avec un amortissement sur 15 ans

Vote : unanimité

3 –TRANSFERT COMPETENCE PLU A CCVAI

Le Maire expose à l'Assemblée qu'à compter du 1^{er} juillet 2021, les communautés de communes et d'agglomération exerceront de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale », sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. Les collectivités doivent donc prendre une délibération pour approuver ou s'opposer à ce transfert de compétence.

Le Maire explique que les communes ne veulent pas faire remonter cette compétence à l'intercommunalité. La plupart des communes ne sont pas prêtes à s'engager dans une démarche PLU. Monsieur Sapey fait remarquer que beaucoup de communes ont une carte communale plus favorable qu'un PLU et que d'autres sont sous RNU (règlement national d'urbanisme).

Monsieur le Maire précise qu'il y a un intérêt à mettre en place PLUI (PLU intercommunal) si la démarche s'inscrit dans le développement communautaire. Or, actuellement, il n'y a pas aucune spécificité ou pression économique et donc aucun sens organisationnel de la CCVAI.

Il serait favorable à la mise en place d'un PLUI si les communes avaient été favorables ; ce qui n'est pas le cas.

Monsieur PO Rajot précise que certaines communes sont en zone montagne et pas d'autres ; ce qui crée une différence entre les communes.

Monsieur Perroton dit craindre que l'Etat oblige les EPCI à élaborer un PLUI d'ici 3 à 4 ans.

Le Maire rassure en expliquant que la tendance actuelle n'est plus aux grosses structures.

Madame Guigon s'interroge sur le sort du marché public pour le PLU de la commune nouvelle si la CCVAI prenait la compétence PLU.

Le Maire explique que ce serait la fin du marché public en cours, puisque la commune n'aurait plus la compétence PLU.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour accepter ou s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CCVAI.

Vote : opposition au transfert de la compétence « PLU » à la CCVAI à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur A. Rajot

INFORMATIONS

CHEMINS NON-CADASTRES : demande d'un administré

Le Maire explique que des chemins sont, en réalité, sur des parcelles privées sur Saint-Paul de Vézelin et Amions. Ces chemins sont parfois goudronnés.

D'autres chemins n'existent plus, mais sont toujours répertoriés au cadastre : à voir s'il est judicieux de les rouvrir ou au contraire les céder au propriétaire du terrain.

Le Maire propose aux élus de faire le point sur ces chemins. Le Département pourrait apporter son aide pour le classement à faire (chemin communal et chemin rural).

Monsieur PO Rajot fait remarquer que certains chemins, sur Dancé, ont une emprise sur deux communes.

Le Maire expose la procédure ; à savoir le passage d'un géomètre et cession à l'euro symbolique. Il précise que les notaires ne sont pas intéressés par ce type d'acte car les collectivités ont des frais réduits.

URBANISME : questions diverses

Parcelles à Saint-Paul de Vézelin : un administré demande à la collectivité d'engager une procédure de bien sans maître pour deux parcelles proches de sa propriété. Il a demandé des informations au service du cadastre qui lui a conseillé d'en faire la demande à la Mairie.

Le Maire explique que la procédure est lourde : la collectivité doit prendre une délibération de bien sans maître, communiquer sur ces parcelles afin de rechercher le propriétaire éventuel, et au bout d'un an, la commune peut récupérer le bien si aucun propriétaire ne s'est fait connaître.

A priori, ces parcelles ne sont pas sans maître : elles font partie d'une succession non close.

Après échanges, il est convenu que la commune répondra au pétitionnaire que la collectivité ne prend pas en charge la démarche et que c'est à lui de faire les recherches auprès du notaire.

Le Maire dit que le PLU pourra prévoir le sort de ce type de bien.

INFORMATIONS DIVERSES

Camion itinérant-coiffeuse :

Comme suite aux échanges lors des précédents conseils municipaux, le Maire a donné son accord à une coiffeuse pour installer son camion, qui lui sert de salon de coiffure, à Dancé, vers la salle des fêtes. Il ne reste que les détails techniques à régler (alimentation électrique possible).

CDG 42 :

Le centre de gestion propose, à destination des élus, un webinaire portant sur les obligations en matière d'hygiène et sécurité. Le mail sera transmis à tous.

Logements communaux :

Le Maire dit qu'il a mis sur le bon coin le T2 situé au-dessus de l'école de Saint-Paul de Vézelin.

Une personne est intéressée par la maison à Amions. La maison n'est pas encore libre : les locataires n'ont pas fini de la vider. Au vu des travaux à réaliser, la location pourrait se faire début juin.

Boules Amions : le Maire interroge Monsieur Coudour au sujet du terrain qui n'est plus utilisé. Il pourrait être laissé à la collectivité.

Terrain foot Saint-Paul de Vézelin :

Les élus et les agents sont très satisfaits de l'achat du desherbeur ; c'est un bon investissement. Ce matériel permet un gain de temps.

Monsieur Sapey propose que ce soit les agents communaux qui entretiennent le terrain de foot avec ce matériel, au lieu de payer un prestataire.

Après échanges entre élus, il est convenu que pour l'année 2021, la tonte du terrain serait laissée au prestataire et que la question se posera pour 2022.

Aire de jeux à Dancé :

Monsieur Perroton demande la possibilité d'installer une cage de foot vers l'église, à destination des jeunes du bourg.

Monsieur Colombat propose une aire de jeux en-dessous de la salle des fêtes qui servira surtout lors des réunions familiales à la salle des fêtes.

Pet d'Ane :

Le Maire explique qu'il a rencontré une société spécialisée dans les activités touristiques et en particulier les tyroliennes. Le site du Pet d'Ane est un site potentiel avec un départ au Pet d'Ane et une arrivée sur la base d'aviron ou au camping.

C'est pour l'instant une idée de développement touristique et de valorisation du Pet d'Ane.

Le projet peut être porté par la CCVAI ou la commune.

La gestion de l'activité peut être en régie directe ou par délégation de service public (DSP).

Le coût de l'opération est important, mais la rentabilité est à court terme. En effet, il y a une vraie demande de la part des touristes et les tarifs pratiqués ailleurs sont de l'ordre de 30 €.

Lors de l'élaboration du PLU, il conviendra de réfléchir à l'aménagement du Pet d'Ane avec éventuellement des toilettes, un snack, une aire de jeux....

Maison Emma :

Echange entre élus présents lors de la première visite de l'architecte.

A la demande de Madame Darmet, le Maire explique la venue de l'architecte choisi dans le cadre du marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la maison d'Emma.

Le Maire rappelle que la collectivité n'a pas choisi librement le maître d'œuvre puisque l'attribution du marché est soumise aux critères prix et méthodologie, tels que définis dans le règlement de consultation.

L'architecte réalisera un projet d'aménagement qui sera soumis à l'avis de tous les élus éventuellement à des personnes extérieures, telles que le Département (aide pour les logements inclusifs). Etant précisé que le projet porte en priorité sur la création d'une bibliothèque. Un espace numérique pourrait être envisagé avec un partenariat avec la CCVAI qui a le label France Numérique.

Divers :

Les travaux sur le réseau d'eau potable à Amions se terminent.

Le marché public pour la voirie sera lancé prochainement. En attendant, un enrobé à froid sera mis en œuvre pour reboucher les trous.

A Amions, la société Les Carrés Jardins a un projet répondant à une démarche écologique et de développement durable : l'aquaponie. C'est un système de maraichage basé sur un circuit fermé : culture de plants et élevage de poissons. Des marres, bassins seront aménagés pour avoir l'eau nécessaire au maraichage.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 12 AVRIL 2021 A 20H00
A LA MAIRIE DELEGUEE D'AMIONS**

Fin à 22h15
